

PRÉSENTE

# LE GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

DÉVELOPPÉ PAR



«ASTER VOUS INFORME...»



BONJOUR, JE M'APPELLE  
ASTER L'ÉPOUVANTAIL  
ET JE VAIS VOUS EXPLIQUER  
COMMENT BIEN TRIER  
VOS DÉCHETS.



# ÉDITO

"À l'heure où les pionniers de la pratique du « **Zéro déchet** » prouvent que cela est possible et tentent de montrer l'exemple dans l'espace public, la **Communauté de Communes du Haut-Poitou** tient à développer une politique de réduction des déchets adaptée à son territoire.

Devant les enjeux environnementaux auxquels chacun d'entre nous est confronté, il est important de laisser place à de nouvelles habitudes.

Cela passe entre autres par la compréhension des efforts à mener pour réduire la production et le traitement des déchets. Les principales actions sont les gestes de **tri** et le **recyclage**, la **lutte contre le gaspillage** et surtout une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour **réduire les déchets à la source**.

Alors, agissons ensemble pour inventer ou réinventer des comportements davantage respectueux de notre environnement, pour contribuer à un monde propre et respecté à léguer aux générations futures."

**Benoît Prinçay**

Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

**Dominique Dabadie**

Vice Président - Collecte et traitement des Déchets

## SOMMAIRE

1. La prévention : *Pourquoi réduire ses déchets sans attendre...* (Pages 3 et 4)
2. Le tri sélectif : (Page 5)
  - 2.1 Les emballages (Pages 6, 7 et 8)
  - 2.2 Le verre (Pages 9 et 10)
  - 2.3 Le papier (Page 11)
3. Les ordures ménagères (Pages 12, 13 et 14)
4. Le compostage (Pages 15 et 16)
5. Textiles, linge, chaussures (Pages 17 et 18)
6. Informations et questions diverses (Pages 19 et 20)



**HAUT  
POITOU**  
Communauté de communes



# PRÉVENTION

JETER UN DÉCHET N'EST PAS UN GESTE ANODIN

VOUS VOYEZ  
LA DURÉE DE VIE DE  
CES DÉCHETS DANS  
LA NATURE !!?

Bouteille en  
verre  
**4000 ans**

Bouteille en  
plastique  
**500 ans**

Barquette en  
polystyrène  
**1000 ans**

Sac en plastique  
**300 ans**

Boite de conserve  
**100 ans**

Journal  
**3 à 12 mois**

Mégot de cigarette  
**1 an**



# POURQUOI RÉDUIRE SES DÉCHETS SANS ATTENDRE...

## PETITS RAPPELS POUR DE GRANDS ENJEUX

L'idée de prévenir et réduire les déchets, c'est favoriser la lutte contre la surabondance des déchets pour protéger notre environnement.

N'oublions pas que tous les objets que nous consommons sont fabriqués avec des ressources naturelles qui, par nature, sont épuisables.

**"Aster" l'épouvantail se mobilise afin de rappeler que les déchets sont des matières recyclables ou réemployables tout comme les matériaux qui le constitue. Suivez le à travers ce guide pour adopter les bons gestes de tri et s'informer sur la prévention et la gestion des déchets ménagers dans votre quotidien.**

La Communauté de Communes du Haut-Poitou travaille à la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets. Pour y parvenir, comme pour la consommation de l'eau et l'électricité, il est important que chacun d'entre nous soit responsable de ses déchets en faisant le bon tri et en les réduisant.

Gardons à l'esprit que **« le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas »**.

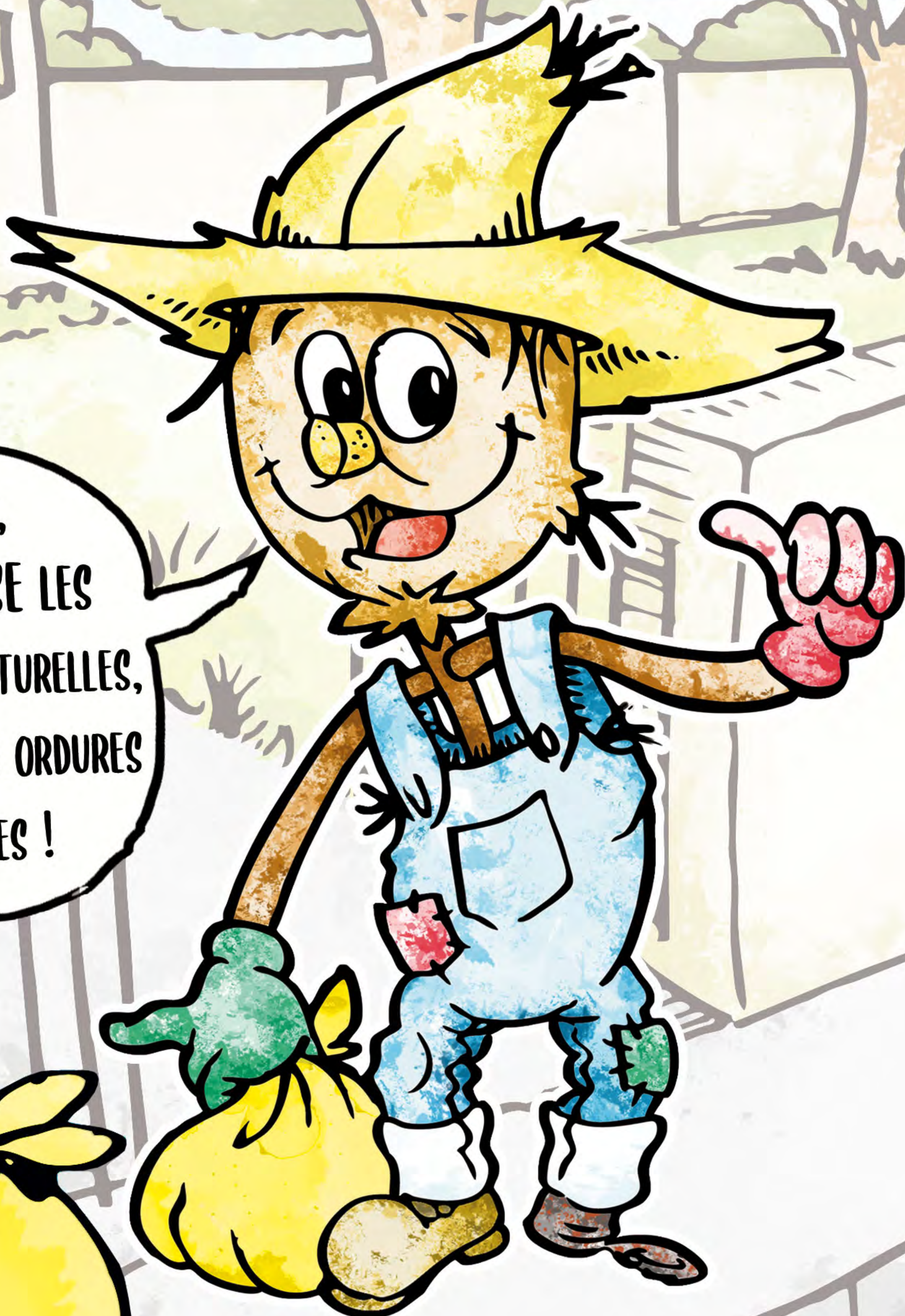
### QUELQUES ACTIONS POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS AU QUOTIDIEN :

- Je confectionne moi-même les produits pour le jardin et le bricolage
- Je fabrique mes propres produits d'entretien (*lessive, produit vaisselle*) et les met dans des flacons choisis réutilisables
- Je privilégie l'eau du robinet en bouteille en verre pour éviter les bouteilles plastiques
- J'appose sur ma boîte aux lettres un autocollant « **stop pub** »
- J'imprime que si nécessaire et en recto verso
- J'utilise mes tontes, tailles et feuilles mortes comme paillis ou je les composte
- Je composte les restes alimentaires et épluchures de légumes
- J'accommode les restes alimentaires
- J'évite les produits jetables et ou non recyclables
- Je me fais servir à la coupe ou en vrac dans mes propres contenants (*tup tup, bocaux*) afin d'éviter les emballages en plastique et privilégie les briques ou grands pots
- J'achète responsable (*produits locaux...*)



# LE TRI SÉLECTIF

JE TRIE,  
J'ÉCONOMISE LES  
RESSOURCES NATURELLES,  
JE RÉDUIS MES ORDURES  
MÉNAGÈRES !





# LE TRI DES EMBALLAGES

## Les emballages en métal



Bidons et aérosols  
(non dangereux)



Conserves  
et canettes



Barquettes  
en aluminium



Boîtes de thé

## Les emballages en carton



Briques  
alimentaires



Boîtes et cartons  
d'emballage



Suremballage  
de yaourts

TOUS LES  
EMBALLAGES MÉNAGERS  
SE TRIENT !

### QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES :

- Je n'emboîte pas les emballages
- Je les vide
- Je ne les lave pas
- Je ne sépare pas les bouchons des bouteilles en plastique
- J'aplati les bouteilles en plastique, briques et cartonnettes pour gagner de la place



# LES EMBALLAGES DANS LES SACS JAUNES...

## Les emballages en plastique



Bouteilles et bidons alimentaires



Bidons et flacons de produits d'hygiène et d'entretien

## NOUVEAU : Les autres emballages en plastique

Toutes les barquettes



Tous les pots et toutes les boîtes



Tous les sacs, sachets et films



J'ai un doute sur ce que je peux mettre au tri ?  
Je contacte le **service Prévention Réduction des déchets**  
de la **Communauté de Communes du Haut-Poitou**  
au 05 49 51 19 90 ou sur <https://cc-hautpoitou.fr>



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce pictogramme « TRIMAN » facilite le geste de tri ! Il signifie que l'emballage est recyclable et qu'il doit être trié.



# CE QUE JE NE METS PAS DANS LES SACS JAUNES !



Jouets en plastique  
(Déchetterie)



Couches  
(Ordures ménagères)



Polystyrène  
(Déchetterie)



Mouchoirs / essuie tout  
(Ordures ménagères ou compost)



Produits entretien jardin  
(Déchetterie)



Masques usagés  
(Ordures ménagères)

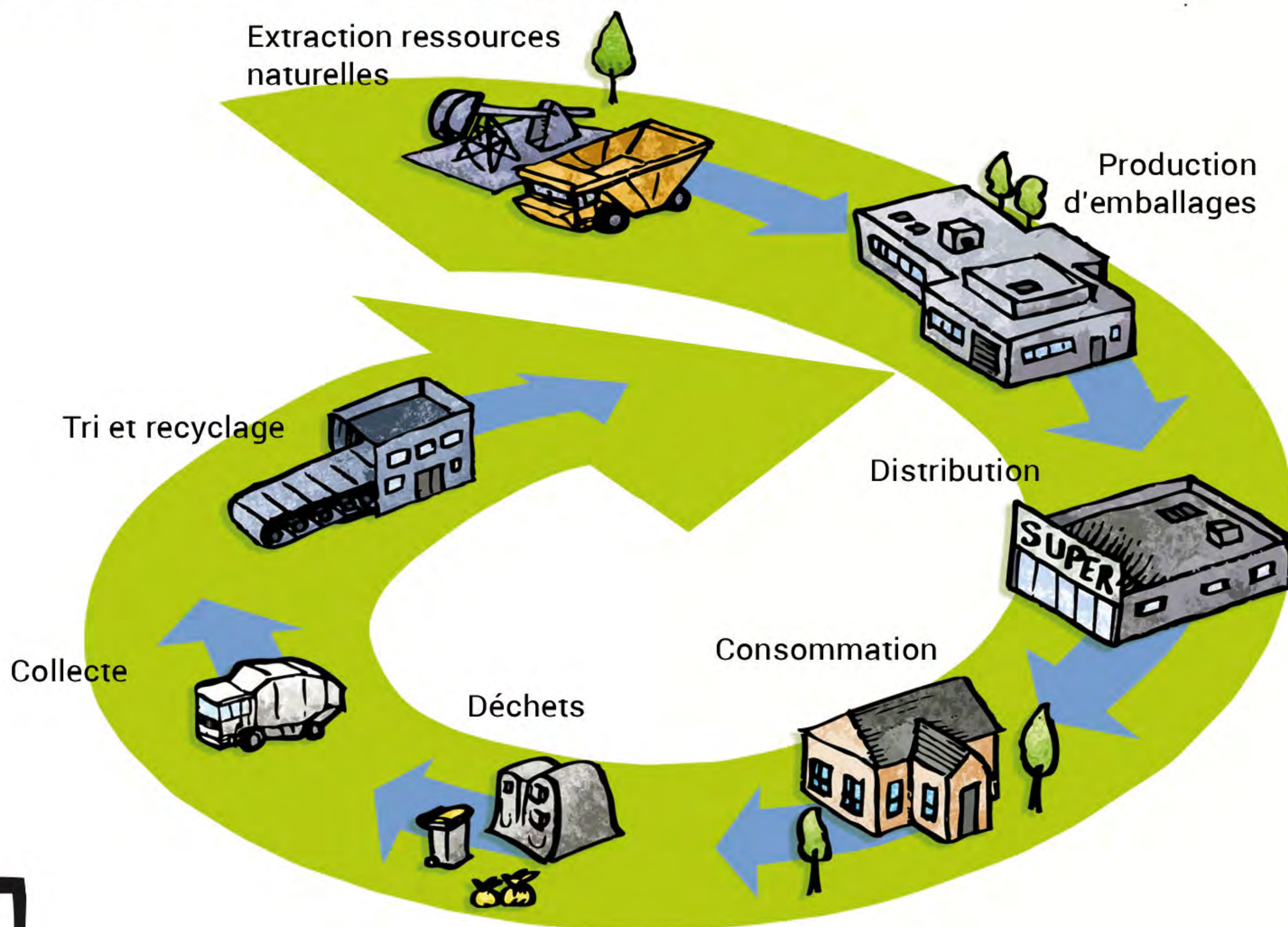


Cartons bruns  
(Déchetterie)



Papiers  
(PAV Papier)

## LA CHAÎNE DU TRI : LE RECYCLAGE





LE PAPIER

LE VERRE



JE DÉPOSE  
ICI LE PAPIER  
ET LE VERRE



# LE VERRE



DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) **VERTS**



Bouteilles en verre



Pots et bocaux



Flacons de parfum

**Le verre se recycle à l'infini !**

Bien vidés, je ne rince pas les contenants en verre.

Je dépose les bouchons et couvercles métalliques dans le sac jaune.



**ATTENTION !**

Il ne faut pas jeter les ampoules, la vaisselle ou la porcelaine dans les points d'apport volontaire.

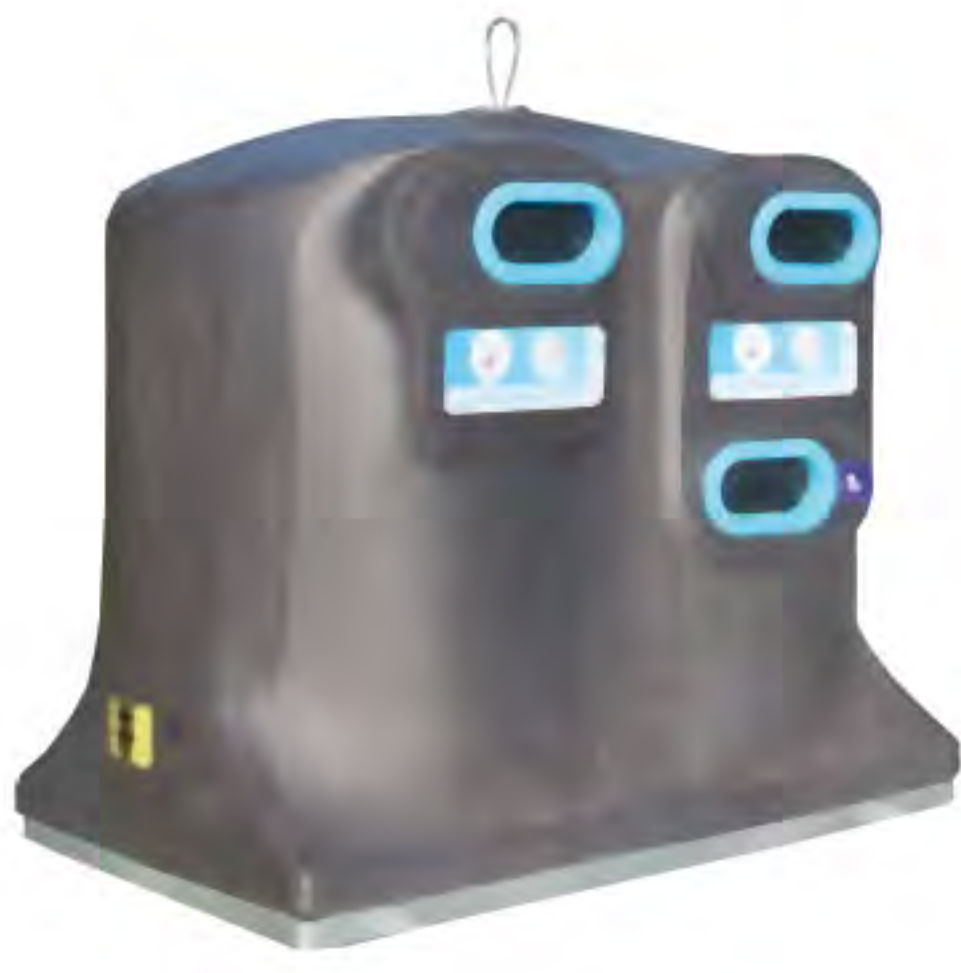
**Il faut aller les déposer à la déchetterie !**

**OÙ TROUVER LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ?**

Je contacte les services techniques de la **Communauté de Communes du Haut-Poitou** au **05 49 51 19 90**

Je vais sur le site <https://cc-hautpoitou.fr>





# LE PAPIER

## DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) BLEUS



Journaux et magazines



Courriers, lettres  
et enveloppes



Publicités et prospectus



Annuaire et catalogues



Tous les autres papiers

### NE PAS METTRE DANS LES CONTENEURS :

- Cartons bruns (*déchetterie*)
- Cartonnettes et briques alimentaires (*sac jaune*)
- Papier peint (*déchetterie*)
- Papier souillé ou gras (*sac ordures ménagères*)



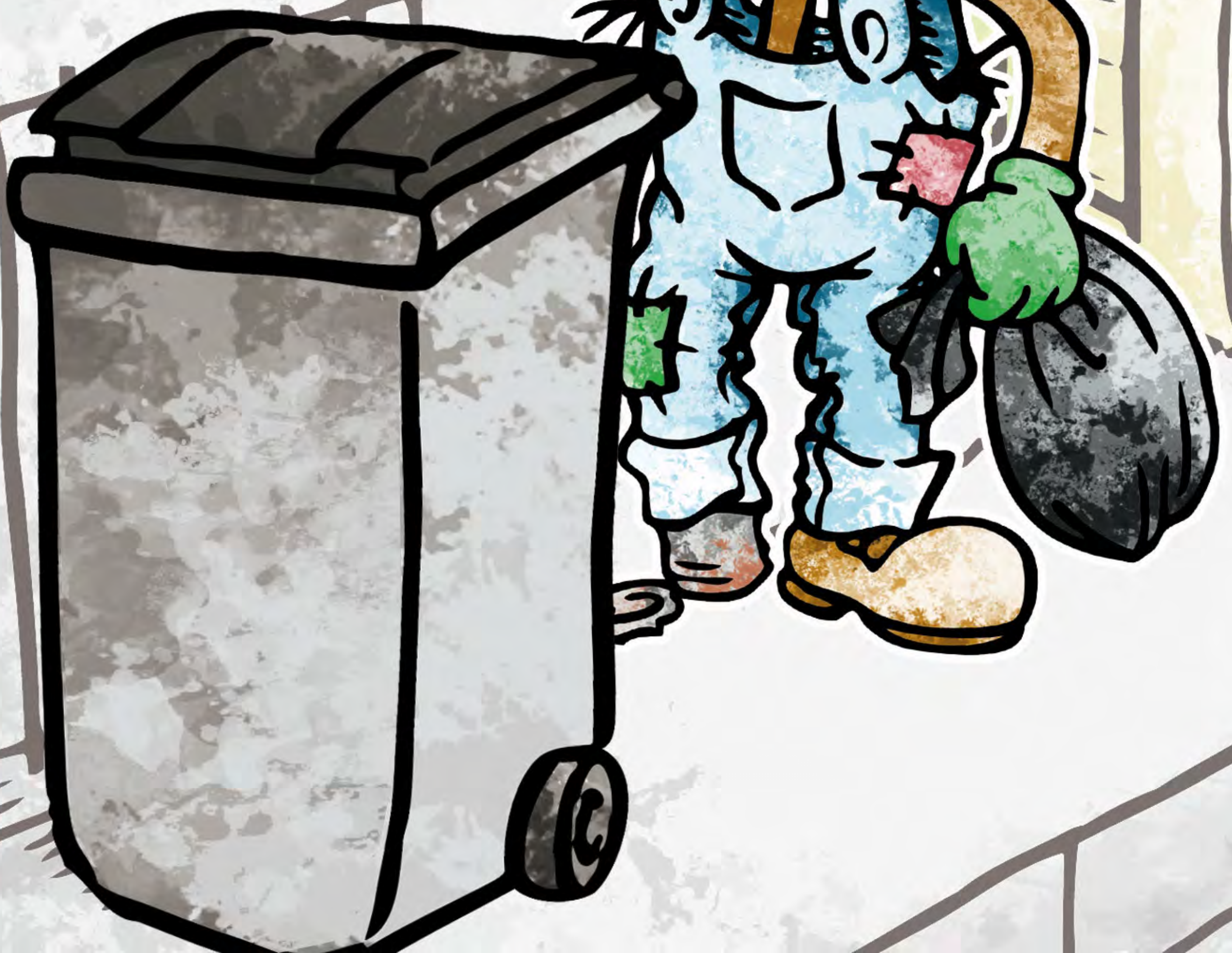
J'appose un **STOP PUB**  
sur ma boîte à lettres





# LES ORDURES MÉNAGÈRES

JE FERME  
BIEN MES SACS  
AVANT DE LES DÉPOSER  
DANS MA POUBELLE





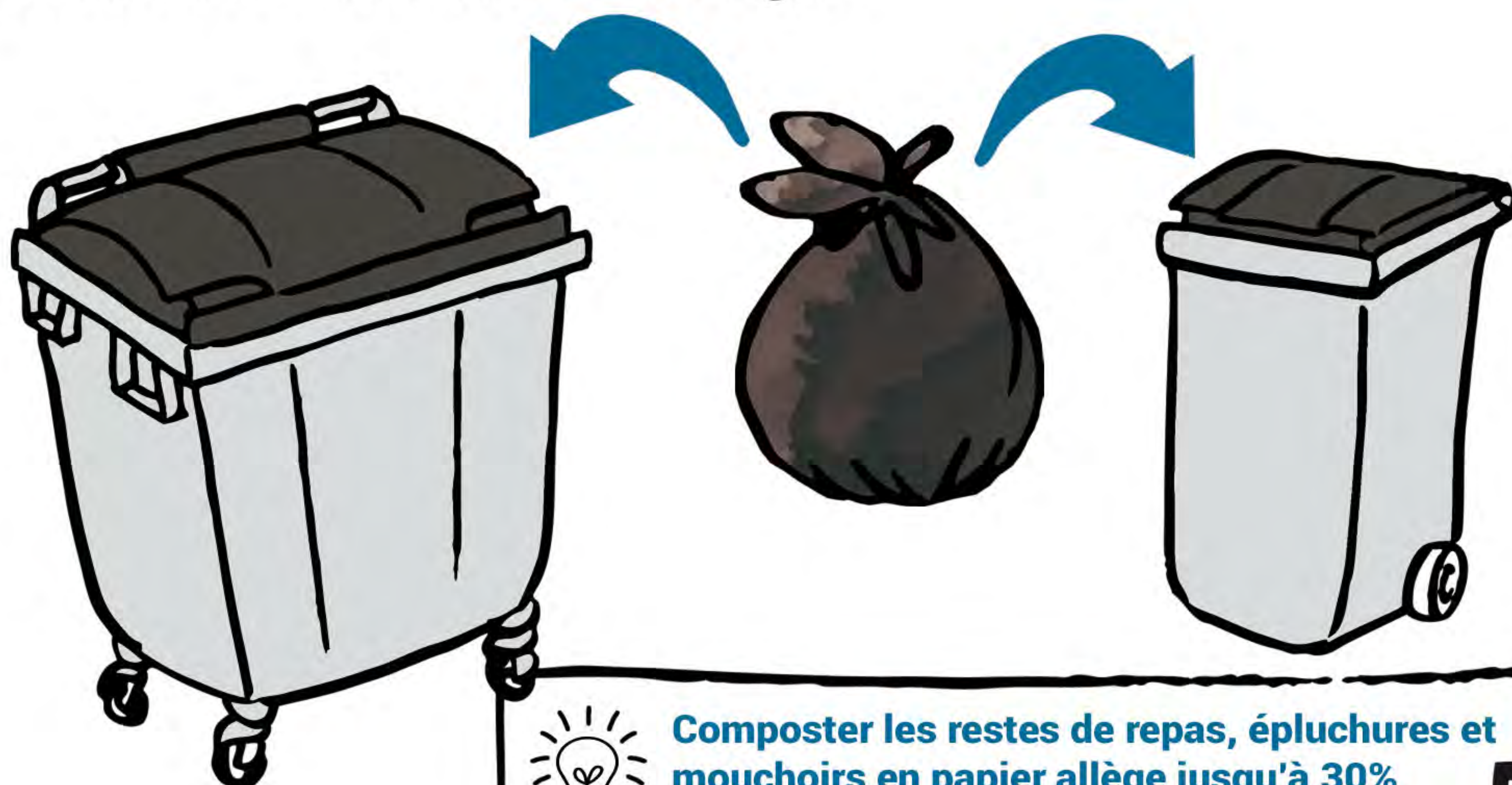
# CE QUE JE METS DANS LE SAC DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Les déchets non dangereux et non volumineux qui ne se trient pas comme :**

- Papier gras
- Couches, lingettes
- Papier plastifié et papier cuisson (*sulfurisé*)
- Mouchoirs, essuie-tout
- Berlingots de recharges (*eau de javel, lessive*)
- Masque de protection
- Films plastiques souillés
- Opercules de barquettes alimentaires
- Sachets et emballages de gâteaux



**Il est obligatoire de fermer les sacs noirs hermétiquement avant de les mettre dans les containers et de sortir votre poubelle la veille du ramassage !**



**Composter les restes de repas, épluchures et mouchoirs en papier allège jusqu'à 30% le volume du sac d'ordures ménagères !**



# DÉCHETS INTERDITS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES, À DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE

- Cendres
- Végétaux
- Carton brun
- Produits toxiques (*peinture, bombe aérosol*)
- Appareils électriques
- Gravats
- Mobilier

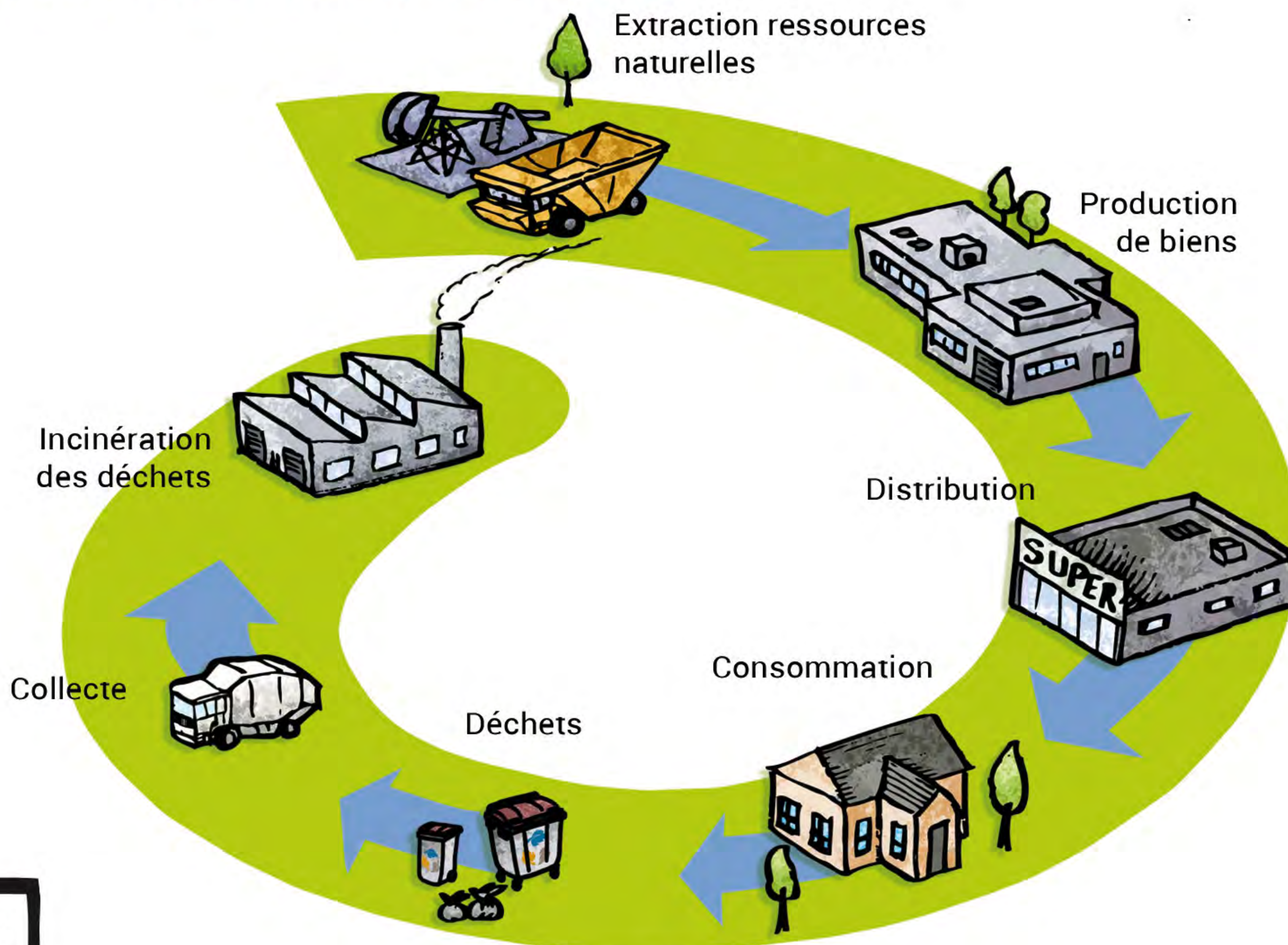


## Attention :

### Les déchets médicaux

- Médicaments et déchets de soins sont à déposer en **pharmacie !**

## LE CYCLE DES ORDURES MÉNAGÈRES





# LE COMPOSTAGE





# LE COMPOSTAGE

J'installe un composteur ou je fais un tas dans mon jardin et le compost obtenu me servira d'engrais pour mon potager. Je peux aussi utiliser les végétaux (tontes, branchage...) pour pailler.

Je peux composter :

## Mes déchets de cuisine et mes déchets de jardin



épluchures fruits et légumes



coquilles d'oeufs



marc de café et sachets de thé



mouchoirs en papier et essuie-tout



tonte de gazon



cendres



**Composteur 320 L, 100% recyclé, avec son bio seau et un guide du compostage.** Disponible dans votre mairie ou à la Communauté de Communes du Haut-Poitou au prix de 15 €



# TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES



MES VIEUX  
VÊTEMENTS  
VONT AVOIR  
UNE DEUXIÈME  
VIE !



# RECYCLER LES TEXTILES, LE LINGE ET LES CHAUSSURES

**Faites un geste solidaire** : dans des sacs fermés, déposez vos *vêtements, chaussures, linge de maison, et maroquinerie* dans les conteneurs RELAIS. Ils seront valorisés quel que soit leur état, même abîmés.



## POUR BIEN TRIER :

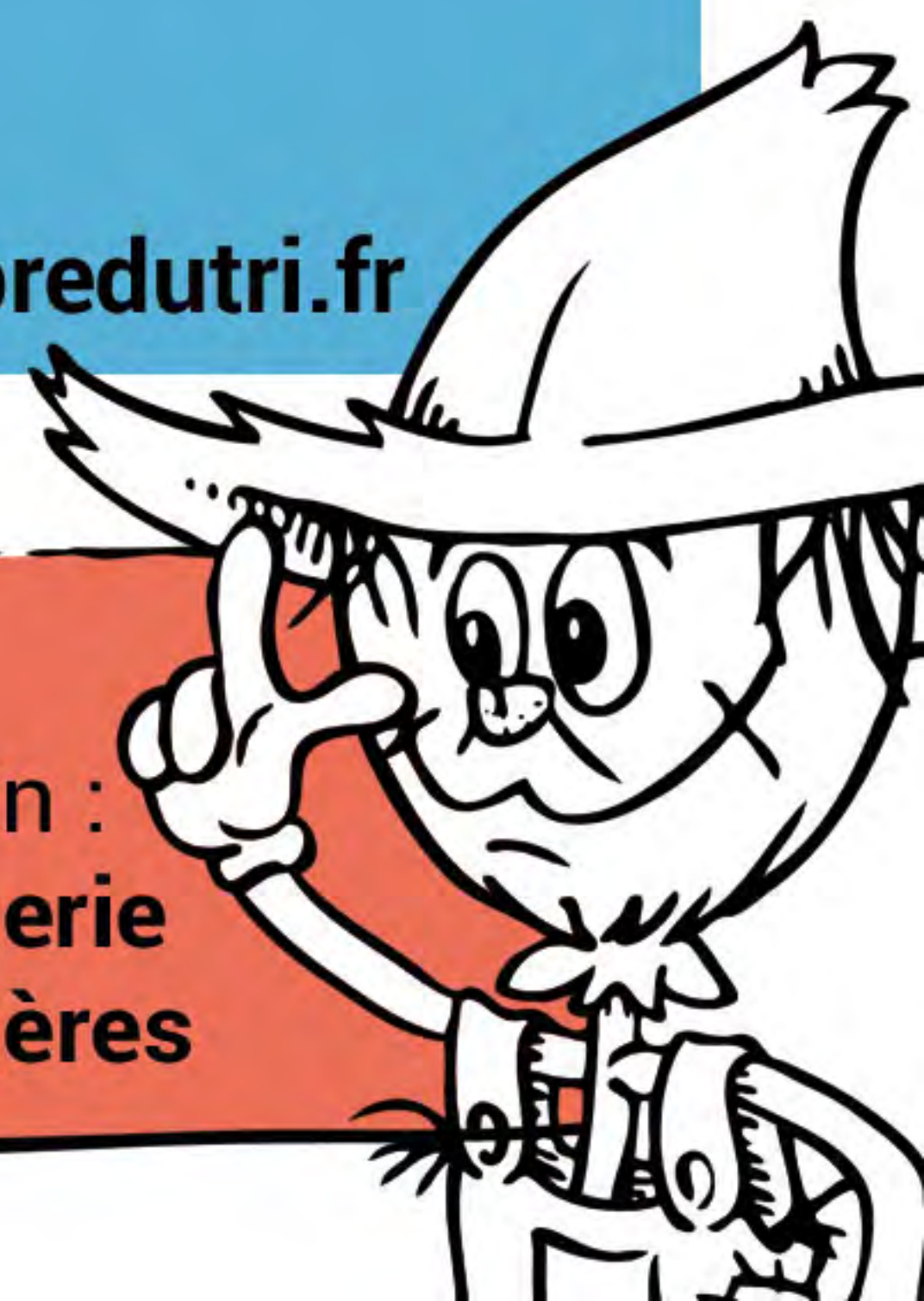
- Ne pas déposer en vrac : utiliser des **sacs de 30 L maxi** afin qu'ils puissent rentrer dans les conteneurs RELAIS.
- Veillez à bien fermer les sacs.
- Donnez des vêtements propres et secs.
- **Attachez les chaussures par paire** pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.
- **Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre !**

Pour trouver les bornes : <https://www.cc-hautpoitou.fr> ou [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)



## ATTENTION !

Pas de couette, de coussin, de duvet, de traversin :  
**à déposer dans les bennes meubles à la déchetterie**  
Les vêtements souillés vont aux **Ordures ménagères**





# QUESTIONS DIVERSES

## Pour améliorer la qualité du tri et du recyclage

Si un ruban « *refus de collecte* » est déposé sur votre sac jaune ou votre conteneur d'ordures ménagères, contactez **les services techniques de la Communauté de communes** pour vous conseiller et corriger les erreurs de tri.

Le geste de tri permet de réduire le coût de traitement des déchets alloué à la collectivité et donc aux usagers.

## Je suis un professionnel ou une administration : quelles solutions de gestion des déchets sont proposées ?

La Communauté de communes assure la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères pour les administrations et les professionnels à la condition que la collecte et le traitement de ces déchets ne présentent pas de difficultés techniques particulières.

## Où se procurer les sacs jaunes ?

Dans votre mairie.

*Vous avez un doute, une question, contactez **les services techniques de la Communauté de Communes** au 05 49 51 19 90 ou à [servicestechmiques@cc-hautpoitou.fr](mailto:servicestechmiques@cc-hautpoitou.fr)*





# LE SAVIEZ-VOUS ?

Installer des *réducteurs de débit* sur les robinets et pommeaux de douche réduit jusqu'à **70%** la consommation d'eau.

2 millimètres de givre dans le congélateur augmente de **10%** la consommation électrique.

Les ampoules *basse consommation* consomment **5 fois moins** d'énergie et durent **8 fois plus** longtemps.

Un ordinateur en veille utilise encore **20 à 40 %** de sa consommation en marche.

Les chargeurs de téléphone, d'appareils photos, de piles continuent à consommer de l'électricité s'ils restent sur la prise, **même sans l'appareil branché !**

Pour toutes informations : contactez les services techniques de la  
**Communauté de Communes du Haut-Poitou**

10 avenue de l'Europe 86170 Neuville de Poitou - tél. : 05 49 51 19 90